

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Boralex augmente son BAIIA(A) combiné de 18 % et poursuit activement ses initiatives de croissance au 3<sup>e</sup> trimestre**

#### Faits saillants du 3<sup>e</sup> trimestre

- **BAIIA(A) combiné de 83 M\$, en hausse de 13 M\$, soit 18 % de plus qu'au 3e trimestre 2019. Flux de trésorerie discrétionnaires de 16 M\$, soit 24 M\$ de plus qu'au 3e trimestre de 2019**
- **Production éolienne combinée supérieure à la production du trimestre correspondant de 2019 et à la production anticipée<sup>(1)</sup>**
  - Production éolienne totale : Augmentation de 5 % vs 2019 et 1 % vs la production anticipée
  - Production éolienne au Canada : Augmentation de 10 % vs 2019 et de 6 % vs la production anticipée
  - Production éolienne en France : Comparable à 2019 et diminution de 5% vs la production anticipée
- **Progression des projets du portefeuille de projets et du Chemin de croissance en France et aux États-Unis**
  - Avancement de 4 projets totalisant 47 MW en phase Prêts à construire : parcs solaires Peyrolles (12 MW) et La Clé des Champs (9 MW) et parcs éoliens Mont de Bézard 2 repowering (24 MW, soit 12 MW de plus que le parc existant) et Extension Plaine d'Escrebieux (14 MW) en France
  - Mise en service le 1<sup>er</sup> novembre du parc éolien Blanches Fosses d'une puissance installée de 11 MW
  - Trois projets de parcs solaires totalisant 140 MW soumissionnés dans les appels d'offres de New York Power Authority (NYPA) en septembre et de New York State Energy Research and Development Authority (NYSERDA) en octobre. Les résultats de ces appels d'offres seront dévoilés en 2021.
- **Augmentation de la flexibilité financière et de la disponibilité de fonds pour le financement d'opportunités d'acquisitions et de développement de projets d'envergure**
  - Émission d'actions ordinaires pour un produit brut de 201 M\$ complété le 28 août dernier
  - Refinancements totalisant 2,7 milliards \$ réalisés au cours de la dernière année
  - Ratio d'endettement net sur capitalisation totale de 41 % comparativement à 56 % en début d'exercice
  - Plus de 400 M\$ disponible sur la facilité de crédit corporative.
- **Annonce de la nomination de Patrick Decostre au poste de Président et chef de la direction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et départ à la retraite de Patrick Lemaire**

**Montréal**, le 11 novembre 2020 - Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2020, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre des produits de la vente d'énergie de 105 M\$ (130 M\$<sup>(2)</sup>), une hausse de 14 % (15 %) sur le troisième trimestre de 2019. Le BAIIA(A) de la Société a pour sa part augmenté de 37 % (18 %) sur le trimestre correspondant de 2019.

« Pour un deuxième trimestre consécutif, la croissance de nos résultats est le reflet d'une hausse de la production éolienne au Canada ainsi que des initiatives d'optimisation opérationnelles et financières au cours de la dernière année », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Au cours du trimestre, nos équipes ont réussi à récupérer le retard pris dans la construction de projets et ainsi permettre la mise en service tel que prévu avant la COVID-19 de notre parc éolien *Blanches Fosses* en France. Nos équipes de développement ont également été très actives avec la soumission de 3 projets de parcs solaires aux États-Unis et l'avancement de 4 projets en phases Prêts à construire en France ».

<sup>(1)</sup> Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

<sup>(2)</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné - Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

Concernant les perspectives de la Société, M. Lemaire a ajouté « Nous sommes très actifs présentement dans la recherche d'opportunités de croissance dans nos marchés cibles, particulièrement en Amérique du Nord. Nous voyons également des signes encourageants de reprise du développement de la filière éolienne au Québec à la suite, entre autres, de l'adoption de nouvelles règles au niveau des importations provenant du Québec pour le marché de l'État de New York »

« Au cours des deux derniers trimestres, nous avons déployé d'importants efforts afin d'actualiser le plan de responsabilité sociale (RSE) de Boralex et son positionnement par rapport aux critères ESG (environnement, société et gouvernance). Cette réflexion doit encore être complétée mais déjà, elle nous incite à aller encore plus loin afin de pleinement contribuer aux changements en cours dans notre industrie et valoriser ses effets positifs sur le climat. Nous désirons aller plus loin également au niveau sociétal. Alors que nous avons toujours promu des valeurs d'inclusion, de lutte contre le racisme et de diversité au sein de l'entreprise, nous prenons des engagements nouveaux en la matière. En effet, nous avons annoncé la signature en France de la Charte de la diversité en plus d'annoncer en Amérique du Nord notre engagement à contrer le racisme envers les peuples des Premières Nations dans le cadre du Mouvement EnsembleInc, initiative de leaders de l'économie du Québec valorisant l'engagement concret d'autres leaders envers la diversité et l'inclusion. Ces exemples démontrent notre volonté d'aller au-delà de l'énergie renouvelable, » a affirmé Patrick Decostre, vice-président et chef de l'exploitation.

À cet égard, la direction de Boralex a d'ailleurs décidé d'inclure la réalisation du plan RSE à ses objectifs stratégiques 2023, au même titre que ses objectifs financiers. Les dix enjeux prioritaires identifiés par la Société et regroupés en trois axes d'engagement sont présentés dans le schéma de la section perspectives à la page 4 du présent communiqué.

## Faits saillants du 3<sup>e</sup> trimestre

### Pour les périodes de trois mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	IFRS				Combiné <sup>(1)</sup>			
	2020	2019	Variation		2020	2019	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	789	712	77	11	1 017	920	97	10
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	105	92	13	14	130	113	17	15
BAlIA(A) <sup>(1)</sup>	62	45	17	37	83	70	13	18
Résultat net	(8)	(36)	28	78	(13)	(44)	31	72
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(6)	(29)	23	81	(11)	(37)	26	73
Par action (de base et dilué)	(0,06 \$)	(0,32 \$)	0,26 \$	81	(0,10 \$)	(0,41 \$)	0,31 \$	76
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	73	58	15	27	66	53	13	26
Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup>	63	35	28	79	58	31	27	84

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les				Périodes de douze derniers mois closes le			
	30 septembre	30 septembre	Variation		30 septembre	31 décembre	Variation	
	2020	2019	\$	%	2020	2019	\$	%
Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>(1)</sup> - IFRS	16	(8)	24	>100	148	120	28	23

<sup>(1)</sup> Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport intermédiaire 3 2020 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

<sup>(2)</sup> Le volume de production du parc éolien NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, Boralex a produit 789 GWh (1 017 GWh) d'électricité, ce qui représente une augmentation de 11 % (10 %) comparativement aux 712 GWh (920 GWh) du trimestre correspondant de 2019. La hausse est attribuable à des conditions plus favorables pour les secteurs éolien et hydroélectrique au Canada, ainsi qu'à la reprise de la production à la centrale thermique de Senneterre suite au devancement de sa période d'arrêt estival. La production du secteur éolien au Canada a été 10 % plus élevée qu'au troisième trimestre de 2019 et 6 % plus élevée que la production anticipée. La production éolienne en France a été comparable à la production du troisième trimestre 2019 et 5 % sous la production anticipée.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020, les produits générés par la vente d'énergie s'élevèrent à 105 M\$ (130 M\$), en hausse de 13 M\$ (17 M\$) ou 14 % (15 %) comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2019. Cette augmentation est attribuable à la hausse de la production des activités canadiennes tel que mentionné précédemment.

Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2020, la Société enregistre un BAIIA(A) consolidé de 62 M\$ (83 M\$), en hausse de 17 M\$ (13 M\$) ou 37 % (18 %) par rapport au trimestre correspondant de 2019. Cette hausse découle principalement de la croissance de la production d'énergie éolienne au Canada et de la reprise de la production à la centrale hydroélectrique de Buckingham.

Au global, pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020, Boralex a enregistré une perte nette de 8 M\$ (13 M\$), contre une perte nette de 36 M\$ (44 M\$) pour la période correspondante de 2019. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, il en résulte une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 6 M\$ (11 M\$) ou 0,06 \$ (0,10 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 29 M\$ (37 M\$) ou 0,32 \$ (0,41 \$) par action (dilué) pour la période correspondante de 2019. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation du BAIIA(A) enregistrée au cours du trimestre tel que décrit ci-dessus, ainsi qu'aux économies de frais d'intérêts liées aux récents refinancements et à la réduction des frais d'amortissement résultant de la modification des durées de vie de certaines composantes de parcs éoliens à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Faits saillants pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	IFRS				Combiné <sup>(1)</sup>			
	2020	2019	Variation		2020	2019	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	3 259	3 005	254	8	4 071	3 866	205	5
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	426	385	41	11	513	475	38	8
BAIIA(A) <sup>(1)</sup>	297	259	38	15	359	327	32	10
Résultat net	30	(20)	50	>100	19	(28)	47	>100
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	29	(13)	42	>100	18	(21)	39	>100
Par action (de base et dilué)	0,30 \$	(0,15 \$)	0,45 \$	>100	0,20 \$	(0,24 \$)	0,44 \$	>100
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	303	236	67	29	318	250	68	27
Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup>	238	191	47	25	261	212	49	23
	<b>Au 30 sept.</b>	<b>Au 31 déc.</b>	Variation		<b>Au 30 sept.</b>	<b>Au 31 déc.</b>	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	4 575	4 557	18	—	5 250	5 246	4	—
Emprunts <sup>(3)</sup>	2 914	3 067	(153)	(5)	3 490	3 660	(170)	(5)
Projets <sup>(4)</sup>	2 544	2 462	82	3	3 120	3 055	65	2
Corporatifs	370	605	(235)	(39)	370	605	(235)	(39)

<sup>(1)</sup> Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS.

<sup>(2)</sup> Le volume de production du parc éolien NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

<sup>(3)</sup> Inclut la part à moins d'un an des emprunts et les frais de transactions, net de l'amortissement cumulé.

<sup>(4)</sup> Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, Boralex a produit 3 259 GWh (4 071 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 8 % (5 %) comparativement aux 3 005 GWh (3 866 GWh) de la période correspondante de 2019. L'augmentation a été particulièrement prononcée au niveau de la production du secteur éolien en France qui a enregistré une production de 17 % supérieure à la même période un an plus tôt et de 9 % supérieure à la production anticipée.

Pour la période de neuf mois closes le 30 septembre 2020, les produits générés par la vente d'énergie s'élevèrent à 426 M\$ (513 M\$), en hausse de 41 M\$ (38 M\$) ou 11 % (8 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2019. Cette augmentation est à la fois attribuable à l'expansion de la base

opérationnelle de la Société y compris la reprise de la production à la centrale hydroélectrique de Buckingham, au Québec et à la production accrue des parcs éoliens français compte tenu des conditions de vent plus favorables au premier trimestre par rapport à l'an dernier.

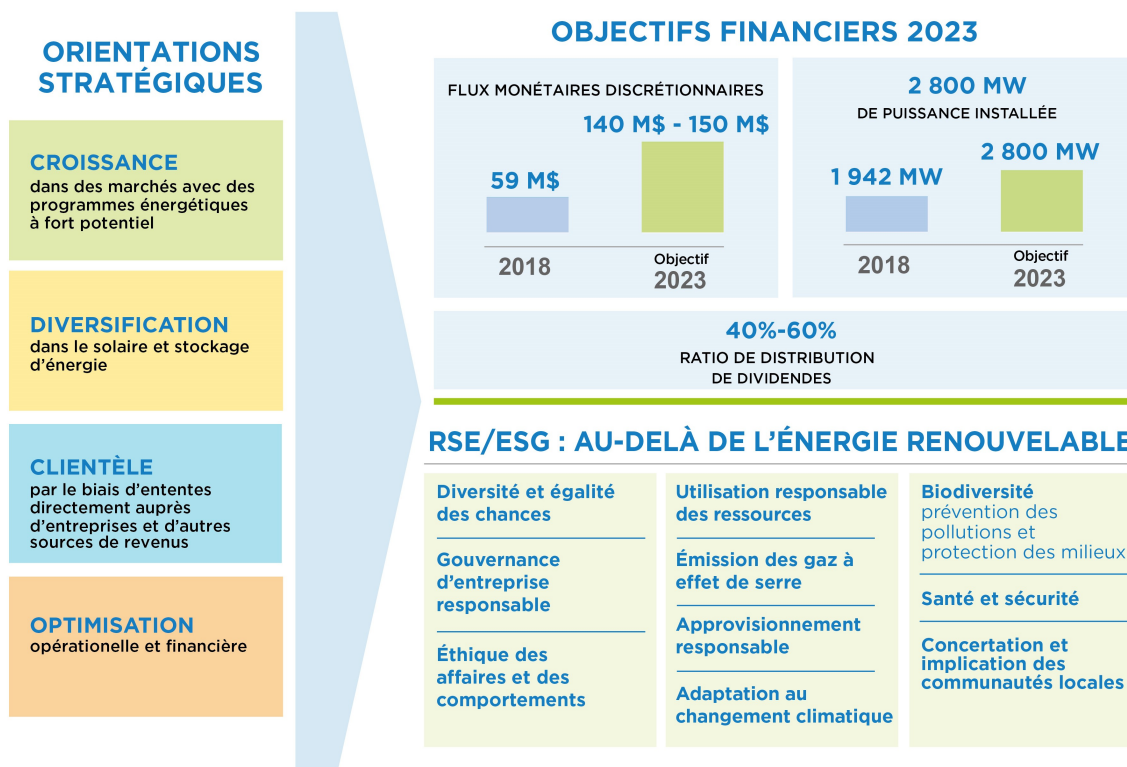
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la Société enregistre un BAIIA(A) consolidé de 297 M\$ (359 M\$), en hausse de 38 M\$ (32 M\$) ou 15 % (10 %) par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est attribuable aux mêmes éléments que ceux mentionnés précédemment relatifs à la hausse des produits de la vente d'énergie.

Au global, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, Boralex a enregistré un résultat net de 30 M\$ (19 M\$), contre une perte nette de 20 M\$ (28 M\$) pour la période correspondante de 2019. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 29 M\$ (18 M\$) ou 0,30 \$ (0,20 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 13 M\$ (21 M\$) ou 0,15 \$ (0,24 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2019. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du BAIIA(A) enregistrée au cours des neuf premiers mois de l'exercice tel que décrit ci-dessus ainsi qu'aux économies de frais d'intérêts liées aux récents refinancements et à la réduction des frais d'amortissement résultant de la modification des durées de vie de certaines composantes de parcs éoliens à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Perspectives

En 2019, la Direction de Boralex a dévoilé le plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre ses objectifs financiers pour 2023. Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives supplémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Le plan s'articule autour de quatre orientations principales et de trois objectifs financiers. Il découle d'une analyse rigoureuse du marché et des tendances dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'inscrit également dans l'optique où une profonde et rapide transformation de l'industrie est en cours, en raison notamment des nombreuses innovations technologiques.



Pour réussir la mise en œuvre de son plan stratégique et atteindre ses objectifs financiers, la Société s'appuie sur sa solide expertise en matière de développement de projets de petite et moyenne taille, ce

qui constitue un avantage clé pour tirer parti des occasions qui se présentent dans des marchés de plus en plus concurrentiels, notamment celui de l'énergie solaire.

Boralex déploie son plan stratégique en s'appuyant sur le potentiel de croissance offert par les marchés où elle exerce ses activités.

En Europe, le marché éolien français comporte un potentiel de croissance de 1,85 GW par année d'ici 2028 alors que le secteur solaire au sol compte également un fort potentiel de croissance avec une cible étatique de puissance additionnelle de 2 GW par année d'ici 2028 selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée le 23 avril dernier. En 2020, cette cible était de 1,3 GW par année pour l'éolien et 1 GW pour le solaire.

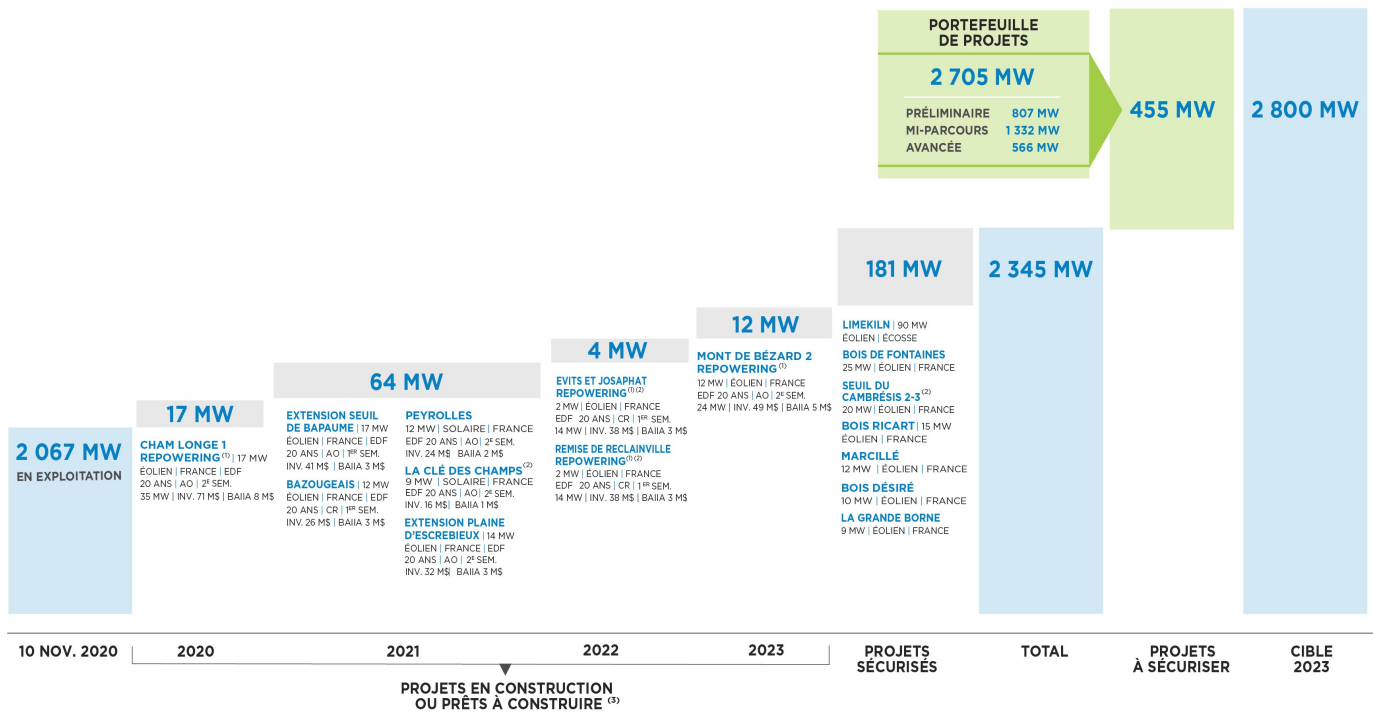
Du côté de l'Amérique du Nord, l'État de New York aux États-Unis a une cible d'augmentation de 1,7 GW en 2019 à 6 GW en 2023 pour le développement de l'industrie solaire selon le Green New Deal, soit plus de 1 GW par année en moyenne. Ce marché a été ciblé par Boralex pour son futur développement selon l'orientation diversification tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

En date de publication de ce communiqué, les autorités responsables en France et dans l'État de New York maintiennent leurs objectifs à long terme en dépit des effets à court terme de l'épidémie de la COVID-19 sur la poursuite des activités. Comme dans le cas de Boralex, ces autorités ont mis en place un plan de continuité de leurs activités à compter du début mars. Au cours des mois de mai et juin, l'activité économique a graduellement repris en France et l'intention d'utiliser les énergies renouvelables comme élément important d'un plan de relance a été mentionnée par divers paliers de gouvernement. Au Québec, le premier ministre François Legault a récemment déclaré que l'énergie éolienne était compétitive et que les prochains projets énergétiques à voir le jour dans cette province devraient être éoliens.

Dans l'État de New York, le développement de projets sur le terrain a repris récemment. Dans ce marché, des actions sont suggérées afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables dans le plan de relance économique de l'État. De plus, le gouverneur de l'État a mentionné à plusieurs reprises son désir d'accélérer le développement du secteur des énergies renouvelables et d'assouplir certaines mesures afin d'atteindre les cibles. D'ailleurs, un livre blanc (white paper) publié récemment sur le sujet fait mention que le volume d'énergie renouvelable devrait être de 40 % plus élevé que le volume actuellement prévu dans les demandes de soumission de projets de 2021 à 2026 afin d'atteindre les cibles de 2030 de l'État de New York. Un (Issue Order) a également été émis récemment favorisant les exportations vers l'État de New York d'énergie en provenance du Québec. Ceci devrait favoriser le développement de projets éoliens de Boralex au Québec, notamment le projet Apuiat de 200 MW. Au Canada, l'activité économique reprend graduellement et de façon différente d'une province à l'autre. Les divers paliers de gouvernement préparent leur plan de relance mais aucun plan formel n'a encore été présenté.

En France, Boralex s'est vu octroyer des projets éoliens totalisant 43 MW ainsi que des projets solaires équivalant à 21 MW depuis le début de l'exercice. L'appel d'offres de juillet a été complété comme prévu avec cependant un report d'une partie du volume prévu en novembre. Un projet de 71 MW qui a été soumissionné par Boralex dans l'appel d'offres de juillet n'a pas été retenu. Cependant, Boralex a soumissionné de nouveau ce projet dans l'appel d'offres de novembre. Dans l'État de New York, les résultats de l'appel d'offres 2019 pour le solaire ont été annoncés en mars dernier. Boralex a été sélectionnée pour l'ensemble des projets pour lesquels elle a soumissionné, soit un total de 180 MW. L'appel d'offres suivant qui était prévu à l'été a été reporté en octobre 2020. Boralex y a déposé une offre pour 3 projets représentant 140 MW au total. La Société a également soumissionné ces projets dans l'appel d'offre de NYPA en septembre dernier.

La Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés pour un total de 2 705 MW ainsi qu'un Chemin de croissance de 278 MW tel qu'illustré ci-dessous.



- (1) Le projet Cham Longe 1 repowering remplace les éoliennes existantes par de nouvelles éoliennes pour une puissance totale sécurisée par l'entremise d'un nouveau contrat à long terme de 35 MW, soit un ajout de 17 MW sur la puissance actuelle. Le projet de Evits et Josaphat repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW, celui de Remise de Reclainville repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW et le projet Mont de Bézard 2 repowering représente une puissance totale de 24 MW, soit un ajout de 12 MW.
- (2) La terminologie des projets suivants a été modifiée au cours du deuxième trimestre de 2020: Louville repowering 1 pour Evits et Josaphat repowering, Louville repowering 2 pour Remise de Reclainville repowering, RIB2-3 pour Seuil du Cambrésis 2-3 et St-Christophe pour La clé des champs.
- (3) L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 30 septembre 2020.

Afin que la mise en oeuvre du plan stratégique se traduise par une croissance disciplinée, tout en créant de la valeur pour les actionnaires, la Direction de Boralex suit l'évolution des trois critères retenus comme objectifs financiers.

Pour le 3<sup>e</sup> trimestre, les flux de trésorerie discrétionnaires s'élevaient à 16 M\$, comparativement à un montant négatif de 8 M\$ enregistré à la période correspondante en 2019. La majeure partie de cette augmentation des flux de trésorerie discrétionnaires est attribuable à la hausse du BAIIA(A) et des distributions reçues des coentreprises et entreprises associées ainsi que d'une diminution des intérêts payés, résultant des refinancements en France et au Canada, l'émission d'actions effectuée en août 2020 et le rachat des débetures convertibles.

Pour la période de douze mois terminée le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie discrétionnaires ont atteint 148 M\$. Il est important de mentionner qu'au cours du quatrième trimestre de 2019 et du premier trimestre de 2020, nos flux de trésorerie discrétionnaires ont été avantagés par une production éolienne largement supérieure à la production anticipée en France.

Le dividende versé aux actionnaires au cours de la période de douze mois terminée le 30 septembre 2020, équivalait à un ratio de distribution de 44 %, en ligne avec le ratio de distribution cible de 40 % à 60 % établi selon les objectifs financiers 2023 de la Société.

Enfin, au 10 novembre 2020, la puissance installée de Boralex s'élevait à 2 067 MW.

## Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2020. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.



## À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter.

## Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, aux objectifs financiers et aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

## Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée

utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50,00 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Pour plus d'information, se référer à la note *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- 30 -

## Renseignements :

### **Médias**

Isabelle Fontaine  
Directrice, affaires  
publiques et  
communications  
Boralex  
819-345-0043  
isabelle.fontaine@boralex.com

### **Relations avec les investisseurs**

Stéphane Milot  
Directeur,  
Relations avec les investisseurs  
Boralex  
514 213-1045  
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.